

**BUREAU METROPOLITAIN DU 04 Mars 2022
Délibération n° 2022 – 33**

**06 – Couëron – Opération de confortement des berges de Loire quai Jean-Pierre Fougerat -
Lancement d'une procédure adaptée**

Date de la convocation : 25 février 2022

Nombre de Membres du Bureau en exercice : 63

Président de séance : Monsieur Fabrice ROUSSEL - 1^{er} Vice-Président de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Monsieur François PROCHASSON

Présents : 51

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ARROUET Sébastien, Mme BASSAL Aïcha, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE Francois, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUERRIAU Christine, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LEBLANC Nathalie, Mme LEFRANC Elisabeth, Mme LOBO Dolorès, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NGENDAHAYO Liliane, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. REBOUH Ali, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Frankie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 10

M. BOILEAU Vincent (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. DESCLOZIERS Anthony (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. GOUEZ Aziliz), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à Mme BESLIER Laure), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), Mme ROLLAND Johanna (pouvoir à M. ROUSSEL Fabrice), Mme SCUOTTO-CALVEZ Christelle (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. TALLEDEC Denis (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane)

Absents : 2

Mme LAERNOES Julie, M. TURQUOIS Laurent

Délibération

Bureau métropolitain du 04 mars 2022

06 – Couëron – Opération de confortement des berges de Loire quai Jean-Pierre Fougerat - Lancement d'une procédure adaptée

Exposé

Par délibération du 5 juillet 2019, le Bureau métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière de l'opération de confortement des berges de Loire – quai Fougerat sur la commune de Couëron pour un montant de 701 667 € HT soit 842 000 € TTC, dont 572 000 € HT de travaux.

Le maître d'œuvre de l'opération, la société SCE, ayant remis son projet, il convient de lancer la consultation pour la réalisation des travaux qui, pour mémoire, consisteront à consolider la zone la plus fragilisée, située à l'est du quai Fougerat, sur un linéaire de 130 mètres linéaires, tout en recréant un habitat à Angélique des Estuaires et à Scirpes Triquètes.

Considérant que la nature et le contenu homogènes des travaux à réaliser justifient le recours à un marché global, dont le montant est estimé à 365 055 € HT soit 438 066 € TTC,

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°1055 et libellée Urbanisme durable, habitat, politique ville, proximité, opération 2021 - N° 3958, libellée Rénovation des berges de Couëron

Le Bureau délibère et, à l'unanimité

1 – autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de l'opération de confortement des berges de Loire, quai Jean-pierre Fougerat à Couëron

2 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer, signer le marché et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 04 mars 2022

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Affichée le 11 mars 2022

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20220304-2022_33DB-DE
Date de télétransmission : 11/03/2022
Date de réception préfecture : 11/03/2022

Transmise en préfecture le :

Nantes Métropole

Bureau du 04 mars 2022